

Opéra Orchestre national de Montpellier Occitanie Pyrénées Méditerranée RÈGLEMENT DE CONCOURS ET POSTES OFFERTS

1 POSTE d'ALTO 2

Lundi 23 septembre 2024

ALTO 2 - 9h30

tirage au sort à 09h15 (pour déterminer l'ordre de passage des candidates) **15 mn avant le concours**

SALLE MOLIERE - OPERA COMEDIE

Les artistes du chœur sont recrutés sur concours ouvert à l'échelon national et international sous le régime du contrat à durée indéterminée à temps plein.

Les concours sont annoncés par voie de presse et d'affichage et tout autre moyen d'information.

1 - CONDITIONS D'ACCÈS, PRE-SELECTIONS SUR DOSSIER ET INSCRIPTIONS

1.1 Conditions d'accès

Ce concours est ouvert aux candidates de toutes nationalités.

Pour concourir, toute candidate doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Jouir de ses droits civiques,
- Produire sur demande un certificat médical attestant qu'elle est apte à assurer les fonctions de chanteur du chœur,
- Les candidates de nationalité étrangère devront être en règle avec la législation française sur le séjour et le travail dès le jour de leur prise de fonction sous peine de perdre le bénéfice du concours.

1.2 Inscription au concours

Les demandes d'inscription doivent être adressées :

- par email à l'adresse suivante : concours.choeur@oonm.fr
- par voie postale à l'adresse suivante :
Opéra et Orchestre National de Montpellier - Régie du chœur
Le Corum - CS 89024
34967 Montpellier Cedex 2

Pour cette inscription, les candidates devront fournir obligatoirement les pièces suivantes :

- **Un curriculum vitae**
- **Une lettre de motivation**
- **Une fiche de renseignements** à télécharger sur le <https://www.opera-orchestre-montpellier.fr/opera-orchestre/concours-et-recrutements/>

La maîtrise de la langue française est souhaitable.

Seuls les dossiers complets seront étudiés.

Une présélection sur dossier pourra être faite en amont du concours.

Date limite de **réception des dossiers : au plus tard mardi 10 septembre 2024 au soir**

Les candidates présélectionnées seront contactées par mail **au plus tard mercredi 18 septembre**

Les frais de transport et de séjour sont intégralement à la charge des candidates et ne seront pas remboursés, y compris pour les lauréates.

2. COMPOSITION DU JURY ET FONCTIONNEMENT

2.1 Composition du jury

Le jury des concours de recrutement de l'Opéra Orchestre National de Montpellier Méditerranée peut comprendre jusqu'à 10 membres.

Il est placé sous la présidence de la Directrice générale.

En cas de partage des voix, celle de la présidence est prépondérante.

En cas d'absence imprévue de l'un des membres du jury, il devra donner son pouvoir à une personne qualifiée désignée.

2.2 Décisions du jury

- Le jury est souverain dans ses décisions.

- Le vote est effectué à bulletin secret à l'issue de chaque tour.

- La majorité des voix est exigée pour accéder à l'épreuve suivante.

- Au premier tour, en cas de partage égal des voix, il est procédé à une épreuve complémentaire suivie d'un second vote.

Si à l'issue de ce second vote, il ya toujours un partage égal des voix, la voix prépondérante attribuée à l'un des responsable artistique s'appliquera.

- Le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat à tout moment ou, au contraire, de l'inviter à procéder à une nouvelle audition.

- A l'issue de la dernière épreuve, le jury se réserve le droit d'auditionner à nouveau une ou plusieurs candidates.

- Le jury se réserve le droit de ne pas pourvoir un poste s'il estime le concours insuffisant.

2.3 Liste d'aptitude

En raison du caractère exceptionnel de plusieurs candidatures, le jury peut décider d'établir une liste d'aptitude et classer une candidate 2nd.

Cette liste d'aptitude permet de pallier la défaillance de la 1^{er} candidate retenue ou de pourvoir un poste vacant de même catégorie qui adviendrait à se libérer. La liste est valable dix-huit mois à compter du jour du concours.

2.4 Les observateurs

Peuvent assister au concours, à titre d'observateurs, deux élus, deux membres de la direction et un représentant des syndicats. ils peuvent être consultés sur des points particuliers relevant de leur compétence.

Le personnel de l'OONM peut assister au concours, sur demande, mais pas aux délibérations.

3. DEROULEMENT ET NATURE DES ÉPREUVES

3.1 Déroulement des épreuves

L'ordre de passage des candidates sera déterminé par tirage au sort, **quinze minutes** avant le début des épreuves du concours.

Trois tours sont prévus, épreuve de déchiffrage incluse.

Toutes les épreuves sont éliminatoires.

Les partitions des parties de chœur imposées de la deuxième épreuve seront consultables sur le site <https://www.opera-orchestre-montpellier.fr/opera-orchestre/concours-et-recrutements/>

3.2 Nature des épreuves

- Le premier tour sera composé de **deux airs d'opéra au choix de la candidate, dont un en français.**

- Le deuxième tour sera composé de :

- **l'interprétation de la partie du pupitre concerné extraite du répertoire pour chœur,** le choix de l'œuvre chorale étant fait par la candidate.

- une mélodie ou un lied (à choisir dans la liste fournie par l'oonm)

- la grande vocalise de Rossini pourra être demandée.

- Le troisième tour sera un **déchiffrage.**

Si au premier tour, une épreuve complémentaire (3^{ème} air) est mise en place en cas de partage égal des voix du jury : elle sera composée d'un air du choix de la candidate .

4. PROGRAMME DU CONCOURS

→ 1^{er} tour :

- **2 airs au choix dont un en français (fournir les partitions en format pdf ou papier, et venir impérativement avec un exemplaire papier pour la pianiste le jour du concours)**

1 épreuve complémentaire peut être demandé en cas d'égalité des votes : merci d'indiquer un 3^{ème} air

→ 2^{ème} tour

- **1 extrait au choix parmi la liste suivante** : (c'est la candidate qui choisit l'air qu'elle souhaite interpréter)

- **VERDI** *Requiem* « Libera me domine »
- **ROSSINI** *La petite Messe Solennelle* « Cum sancto spiritu »
- **MOZART** *Requiem* « Cum sanctis tuis »

Méodies :

Lieder

STRAUSS *Allerseelen*
SCHUBERT *Gretchen am spinnrad*
BRAHMS *Liebster*
WAGNER *Der Engel*

Lieds :

/

Méodies

CHAUSSON *le temps des Lilas*
FAURE *le papillon et la fleur*
POULENC *la reine de cœur*
HAHN *A Chloris*

- la grande vocalise de Rossini pourra être demandée.

→ 3^{ème} tour

- **Déchiffrage** - 10 minutes en loge individuelle, mise à disposition d'un diapason, avant passage devant le jury

→ Les candidates ayant passé avec succès les 3 épreuves seront reçues en entretien individuel avec le jury.

5. ENGAGEMENT

5.1 Prise de fonction

La candidate retenue devra prendre ses fonctions au plus tard en cours de saison 2024 25 - date exacte à déterminer.

En cas de désistement d'une lauréate et dans un délai maximum de 6 mois après la date du concours, le poste pourra être proposé à la candidate classée deuxième, à la condition expresse que le jury ait consigné au procès-verbal son identité et son aptitude au poste offert.

5.2 Contrat

Les artistes du chœur sont engagés par contrat à temps complet, pour une durée indéterminée.

Rémunération annuelle brute globale minimale : **32 140€**

La prise en compte de l'ancienneté sera fondée sur l'appartenance de la candidate reçue à un opéra équivalent, et sur justificatif.

L'inscription au concours implique de la part des candidates, l'acceptation sans réserve des conditions du présent règlement.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter la régie du chœur - Maya Lehec :

concours.choeur@oonm.fr